

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150105_01

Séance du 5 janvier 2015

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

Date de la convocation :

27 décembre 2014

Date d'affichage :

12 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le cinq janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD.

Mme Nelly GIROD a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Réaménagement de la place de la mairie et des cours d'école : validation du projet et du plan de financement

M. le Maire présente le projet au Conseil municipal et évoque les points suivants :

Budget prévisionnel du projet dans sa globalité

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif pour la Commune</i>
Travaux de réaménagement de la place et cours de l'école	300 000 € HT
Enfouissement du réseau électrique	0 € HT
Eclairage public	16 650 € TTC
Enfouissement du réseau téléphonique	11 520 € TTC
Remplacement de la cabine téléphonique par un point phone	825 € HT
Eclairage et mise en valeur de la mairie	8 000 € HT

Aménagement et équipements divers (<i>abri bus, abri parents, bancs...</i>)	5 000 € HT
Aire de jeux : équipement et installation	22 000 € HT
Coût total	360 000 € HT

Calendrier prévisionnel

- Janvier 2015 : validation du projet
- Février-mars 2015 : appel d'offres
- Avril-mai 2015 : enfouissement des réseaux
- Juin-août 2015 : travaux de la place de la mairie et des cours d'école
- Fin des travaux impérative pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Plan de financement prévisionnel

Seule une subvention provenant des amendes de police (attribuée par le conseil général du Jura) d'un montant maximal de 7 500 € est possible. L'autofinancement communal s'élèvera donc à 352 500 €, en partie financé par un emprunt.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avant-projet présenté
- d'accepter le budget prévisionnel et son plan de financement
- d'autoriser le lancement de l'appel d'offres
- de solliciter le conseil général pour la subvention « amendes de police »
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,


Florent SERRETTE